



## PROMOTION GÉNÉRAL GALLOIS

2016 -2017

*Rétablissement du service militaire obligatoire en France :  
Est-ce souhaitable ? Est-ce faisable ?*



LCL Cyrille Nirta

Sous la direction de :

M. Tristan Lecoq

Inspecteur général de l'Éducation nationale

Professeur des universités associé (histoire contemporaine) à

l'Université de Paris Sorbonne

## RÉSUMÉ

L'évolution du contexte sécuritaire national et international, marqué aujourd'hui par une menace terroriste prégnante sur le territoire français et par un retour de la « menace de la force », remet en question la suspension du service militaire décidée par le Président Jacques Chirac en 1996.

Le rétablissement d'une conscription universelle semble en effet souhaitable et souhaité par une majorité de l'opinion publique française qui, outre l'aspect sécuritaire, souligne les bienfaits qu'apporterait une telle mesure pour notre cohésion nationale aujourd'hui sensiblement ébranlée.

Pour autant, les décideurs politiques, dont les candidats à la future élection présidentielle, n'y sont pas très favorables car ils sont conscients de son caractère financièrement insoutenable : un rétablissement du service militaire dans sa forme de 1996 coûterait en effet entre 52 et 74 milliards d'euros la première année (infrastructures à acheter ou construire pour accueillir les 581 000 appelés annuels, 100 000 cadres à recruter, financement du matériel individuel...) et 10 milliards d'euros annuels en régime établi.

Cependant, persuadé que l'outil militaire et ses méthodes sont en mesure de relever les très graves défis sécuritaires et sociaux auxquels est aujourd'hui confrontée la France, je pense qu'il est possible d'adapter le format d'une conscription universelle pour la rendre financièrement soutenable sans pour autant dégrader son efficacité.

*The degradation of French national security due to the rise of radical Islam, and the re-emergence of powers like Russia, makes it coherent to re-establish French mandatory military service suspended by President Chirac in 1996. French public opinion is favorable for such a measure in order to better face emerging threats and reinforce national cohesion. Nevertheless, most politicians are reluctant to re-establish conscription due to huge costs : a military service program similar to the one suspended in 1996, with an annual throughput of 581,000 young people, would initially cost between 50 and 70 billion euros.*

*Regardless of these costs, since both French national security and cohesion are threatened, it is urgent to find solutions to solve this crisis. I believe that obligatory military service is the keystone of a multi-pronged approach to cope with today's threats. A modern adaptation to the traditional universal conscription model could thus be both efficient and economical.*

## SOMMAIRE

Introduction

I- Le service militaire obligatoire : une histoire et une exception françaises.

- a. Une histoire de long terme.
- b. Une suspension unanimement saluée, imposée par un triple contexte :  
géostratégique, économique et social.
- c. Une suspension sans alternative ou presque.

II- L'évolution du contexte sécuritaire extérieur et intérieur pose la question d'un rétablissement du service militaire obligatoire.

- a. Une situation sécuritaire très préoccupante dans les pays occidentaux et particulièrement en France.
- b. La lutte contre le terrorisme : le *continuum* OPEX/OPINT démontre ses limites.
- c. La question de la participation des citoyens à la défense et à la sécurité nationale.

III- Rétablir le service militaire obligatoire en France : une solution temporaire ou pérenne ?

- a. Le point de vue de l'opinion publique.
- b. Le point de vue des Armées.
- c. Le point de vue des décideurs politiques.

IV- Bilan abordé sous l'angle de la sécurité du territoire et sous celui de la cohésion nationale.

- a. Est-ce souhaitable ?
- b. Est-ce faisable ?

Conclusion

« *Nous n'avons plus besoin d'appelés, de gens faisant leur service militaire. Et donc, dans six ans, il n'y en aura plus ou quasiment plus.* »<sup>1</sup> C'est par ces termes que, voilà 21 ans, le 22 février 1996, à l'occasion d'une intervention télévisée, monsieur Jacques Chirac, alors jeune Président de la République, apprit aux Français sa volonté de réformer en profondeur l'armée française en mettant fin à une institution bi-séculaire : le service militaire. C'est principalement l'inadéquation de l'outil militaire français avec le contexte sécuritaire de l'époque qui a conduit à cette décision : « *Notre outil de défense, aujourd'hui, est tout à fait inadapté et ne peut pas assumer réellement et efficacement les missions qui doivent être les siennes. (... ) nous ne sommes plus menacés par un envahisseur, par des hordes d'envahisseurs qui viendraient d'ailleurs.* »<sup>2</sup> Le Président souligna alors la nécessité d'avoir « *(...) une défense qui soit à la fois plus efficace, plus moderne et moins coûteuse.* »<sup>3</sup> Ainsi, la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national fut promulguée en ces termes : « *L'appel sous les drapeaux est suspendu pour tous les Français qui sont nés après le 31 décembre 1978 et ceux qui sont rattachés aux mêmes classes de recensement. Il est rétabli à tout moment par la loi dès lors que les conditions de la défense de la Nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent.* »<sup>4</sup> Vingt ans après cette décision, le contexte sécuritaire a significativement évolué. La « *pause stratégique* »<sup>5</sup> évoquée par le Président français en 1996, est terminée. Il est donc légitime de s'interroger sur l'opportunité d'un rétablissement du service militaire obligatoire puisque la loi du 28 octobre 1997 n'a fait que suspendre l'appel sous les Drapeaux sans le supprimer. En effet, la loi prévoit que « *L'appel est rétabli aussitôt que les conditions de la défense de la nation l'exigent.* »<sup>6</sup> Ainsi, une série de sondages récents montre que près de 80%<sup>7</sup> de la population française y serait favorable. De même, des députés emmenés par madame Marie-Françoise Bechtel, député de la 4<sup>ème</sup> circonscription de l'Aisne, ont lancé, début 2016, une pétition réclamant le retour d'un service national obligatoire estimant qu'après les attentats de Paris il fallait repenser la défense de la France.

Il s'agit donc d'un sujet à la fois d'actualité et transverse. Ce sujet est d'actualité car :

- La forte menace terroriste qui pèse sur le territoire national nous contraint à repenser notre outil de Défense à l'heure où l'armée française est significativement engagée en opération extérieure.

---

<sup>1</sup> M. Jacques Chirac, le 22 février 1996 sur TF1 et France 2.

<sup>2</sup> Id.

<sup>3</sup> Id.

<sup>4</sup> Article L. 112-2 du Code du service national.

<sup>5</sup> Discours de M. Jacques Chirac dans l'amphithéâtre Foch le 23 février 1996.

<sup>6</sup> Article L. 112-2 du Code du service national.

<sup>7</sup> Sondage IFOP pour Acteurs publics d'octobre 2016.

- L'actuelle mise en place de la Garde nationale pourrait représenter une complémentarité intéressante et efficace avec un service militaire.
- L'actuelle campagne présidentielle ne manque pas de mettre cette question au cœur du débat.

Ce sujet est par ailleurs transverse, car la question d'un retour au service militaire obligatoire doit être étudiée sous plusieurs angles :

- Économique.
- Militaire.
- Social.
- Sociétal.
- Politique.
- Historique.

De surcroît, ce sujet pose la question capitale de la place du militaire dans la société française du XXI<sup>ème</sup> siècle puisque « *Quelque direction que prenne le monde, il ne se passera pas des armes* »<sup>8</sup> et donc du soldat.

À l'heure où le territoire national est significativement menacé de l'intérieur et où la cohésion nationale est ébranlée de manière significative, il est donc opportun de se demander dans quelle mesure et jusqu'à quel point un rétablissement du service militaire obligatoire (forme à déterminer) pourrait contribuer à renforcer la Défense nationale et la protection de la population tout en consolidant la collectivité nationale.

Ainsi, après avoir rappelé l'histoire du service militaire obligatoire et les facteurs qui ont conduit à sa suspension (I), le présent travail se propose de répondre à cette problématique en étudiant les éléments qui militent pour son retour (II) avant d'examiner l'avis des citoyens français et les intentions des décideurs politiques (III). La dernière partie, construite sous la forme d'un bilan, s'attachera à l'étude du caractère souhaitable et soutenable d'un tel projet (IV).

\* \*  
\*

---

<sup>8</sup> Charles de Gaulle, «Le Fil de l'épée », 1932.

## **I- Le service militaire obligatoire : une histoire et une exception françaises.**

### **a. Une histoire de long terme.**

Le service militaire a connu plusieurs formes depuis sa mise en place, après la Révolution, jusqu'à sa suspension en 1997, en passant par son caractère obligatoire à partir de 1905.

Alors que l'Ancien Régime connaissait des armées professionnelles ou des milices composées parfois de mercenaires, la situation va évoluer avec la Révolution. Cependant, comme l'indique Louis Gautier<sup>9</sup>, la conscription n'est pas *stricto sensu* une création de la Révolution française comme cela est fréquemment présenté « (...) *les soldats de Valmy étant mobilisés pour sauver la patrie en danger* »<sup>10</sup>. En effet, ces soldats sont des volontaires et des soldats de l'Ancien Régime. La première levée en masse, connue sous le nom de levée en masse de l'an II, arrive en février 1793. Mais cette première levée ne portait que sur 300 000 hommes et n'avait en aucune façon la prétention « (...) *d'établir un service permanent et de temps de paix.* »<sup>11</sup>.

Il faut attendre 1798 et la loi Jourdan-Delbrel pour assister à la mise en place d'une conscription qui ordonne le recensement et l'inscription sur un registre de tous les citoyens masculins susceptibles d'être mobilisés. Mais, comme le précise Annie Crépin<sup>12</sup>, conscription et service militaire obligatoire ne sont pas synonymes. En effet, la conscription va être largement utilisée pendant le Consulat et l'Empire pour grossir les rangs des armées napoléoniennes. Mais il s'agit d'un recrutement ponctuel et il n'est pas question d'un service militaire universel et obligatoire.

Cette conscription sera suspendue pendant la Restauration, en 1818, par le truchement de la loi Gouvion-Saint-Cyr. Ainsi, pendant les deux premiers-tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle, différents systèmes successifs permettent de recruter les effectifs militaires au gré des besoins des différents régimes. Les volontaires, pas suffisamment nombreux, sont ainsi complétés par un système de tirage au sort. Ce dernier est très impopulaire, notamment chez les agriculteurs puisqu'il y a un grand besoin de main d'œuvre masculine dans les campagnes, aux champs. On voit donc apparaître un système d'exonération et de remplacement personnel. C'est cette grande impopularité qui interdira la réintroduction du système de conscription<sup>13</sup>.

---

<sup>9</sup> Louis Gautier, *La Défense de la France après la guerre froide*, p.299.

<sup>10</sup> Id.

<sup>11</sup> Id.

<sup>12</sup> Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, p.131.

<sup>13</sup> Gautier, op.cit., p.299.

La donne va changer à la fin du Second Empire. En effet, l'unité allemande réalisée après la victoire prussienne de Sadowa (1866) va conduire à une évolution significative du système de recrutement des soldats. D'une part, ce nouvel acteur international représente un danger extrêmement prégnant et, d'autre part, les responsables politiques français observent que la Prusse, petit pays, a réussi à défaire l'armée de l'empire austro-hongrois. Mais il faut attendre le désastre de la défaite française à Sedan (1870) pour voir apparaître la création d'un service militaire universel et obligatoire (pour les hommes) qui sera définitivement consacré par la loi Berteaux du 21 mars 1905, et qui supprime notamment les tirages au sort, les remplacements et les exemptions<sup>14</sup>. Désormais tous les hommes sont appelables pour deux ans, pour un service personnel, égal et obligatoire. Seule la mise à l'écart des femmes limite le caractère universel de cette loi. Même si la question de la professionnalisation des armées a souvent été posée sur la place publique, notamment entre les deux guerres (cf l'ouvrage du Colonel de Gaulle *Vers l'Armée de métier* publié en 1934), le principe d'une conscription telle que définie par la loi Berteaux ne sera plus remis en cause jusqu'aux vagues de contestation sociale des années 1970 et la suppression des sursis décidée par le Ministre de la Défense de l'époque, M. Michel Debré, mesure entrée en vigueur en 1973.

Il est à noter que c'est au XIX<sup>ème</sup> que, progressivement, suite aux deux guerres mondiales, la notion de citoyenneté est devenue intrinsèque au service militaire. Petit à petit, l'idée a germé dans l'esprit des Français qu'en plus de sa vocation initiale purement militaire qui est de protéger le territoire et sa population, l'Armée avait un rôle social majeur en étant un creuset de la citoyenneté et de la cohésion nationale. En effet, en plus du mythe républicain du soldat citoyen de l'an II<sup>15</sup>, le caractère universel (pour les hommes) du service militaire depuis 1905 permet un brassage social sans comparaison possible jusque-là. Le service militaire devient donc un devoir civique qui permet d'éduquer le citoyen. Cet aspect périphérique du service militaire sera abordé dans les parties III et IV.

Il est également à noter que ce modèle militaire français fondé sur un service militaire obligatoire et « universel » pendant presque un siècle, adossé à une armée de métier, fait figure d'exception. En effet, dans l'histoire moderne et contemporaine, tous les pays occidentaux ont certes connu un service militaire obligatoire, mais ponctuellement, au gré des besoins opérationnels imposés par les conflits. Pour mémoire, il faut attendre 1916 pour que le Royaume-Uni impose pour la première fois un service militaire obligatoire, avant de le suspendre en 1919, de le réintroduire en 1939 puis de l'abolir en 1957. Le cas de la Suisse est

---

<sup>14</sup> Crépin, op.cit., p.308.

<sup>15</sup> Crépin, op.cit., p.93.

singulier puisque la défense de ce pays neutre est entièrement fondée sur une armée de milice dont le principe est d'armer tous les citoyens masculins afin qu'ils soient en mesure de défendre leur pays en cas d'invasion.

Cependant, ce modèle d'Armée « à la Française » va être battu en brèche par l'évolution du contexte international et national au crépuscule du XX<sup>ème</sup> siècle.

**b. Une suspension unanimement saluée imposée par un triple contexte : géostratégique, économique et social.**

C'est le triptyque fin de la guerre froide-économie nationale contrainte-pression sociale qui a conduit le chef de l'État à suspendre le service militaire en 1996.

« *Nous devons non pas conserver l'armée de nos habitudes mais construire l'armée de nos besoins.* » C'est en citant le Général de Gaulle<sup>16</sup> que le président Chirac expliqua sa décision à l'occasion de l'inauguration de l'amphithéâtre Foch sur le site de l'École militaire le 23 février 1996.

Sur le plan sécuritaire, en ce milieu des années 1990, le contexte international et national est stable. Sur la scène internationale, la guerre froide est terminée. La menace d'un conflit majeur a disparu depuis cette mutation géostratégique qu'a constituée la chute du bloc soviétique. Ainsi, « (...) *aucune force hostile installée en permanence à proximité de nos frontières ne menace aujourd'hui le territoire français.* »<sup>17</sup>. Cela est d'autant plus vrai qu'en Europe, la construction de l'Union européenne est un succès sur le plan sécuritaire puisque la paix règne entre les pays européens depuis la fin de la Seconde guerre mondiale (guerre des Balkans mise à part). Le monde complexe et multipolaire que nous connaissons aujourd'hui est à l'état embryonnaire et peu d'observateurs prédisent le changement de paradigme qui va survenir au début du XXI<sup>ème</sup> siècle. La situation sécuritaire est également calme sur le plan national même si des actes terroristes islamistes isolés commencent à venir menacer le quotidien des Français. On se souvient de la vague d'attentats dans le métro parisien en 1995 perpétrés par le Groupe Islamique Armé (GIA) algérien emmené par Khaled Kelkal ainsi que du détournement de l'avion d'Air France dont l'issue heureuse s'est déroulée sur l'aéroport de Marignane grâce à l'action du Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN). Cette double situation sécuritaire apparemment calme incite donc à baisser la garde.

---

<sup>16</sup> Charles de Gaulle, *Vers l'Armée de métier*, 1934.

<sup>17</sup> Rapport N°349 1995-1996 de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.

Sur le plan économique en revanche, la situation est autrement différente. En effet, depuis 1973 et la crise liée au premier choc pétrolier, les difficultés économiques se succèdent : 1982 (crise de la dette des pays en voie de développement), 1987 (*krach* d'octobre du marché obligataire puis des marchés d'action), 1989 (crise de la bulle spéculative japonaise), 1992 (crise du Système Monétaire Européen [SME] à l'occasion du référendum français sur le Traité de Maastricht), 1997 (crise économique asiatique), 2000 (*krach* boursier dû à l'éclatement de la bulle *Internet*), 2008 (crise dite des *subprimes*), 2009 (crise grecque). Ainsi, de 1973 à la fin des années quatre-vingt-dix, les pays industrialisés connaissent un fort ralentissement de leur croissance économique : elle ne dépasse pas les 2 % par an, en moyenne. Une des solutions pour réduire le poids de cette dette est de diminuer le budget du Ministère de la Défense. C'est ainsi que depuis 1961 et la fin de la guerre d'Algérie, le budget de la Défense n'a fait que chuter. La suspension du service militaire apparaît donc à l'époque comme une excellente occasion de faire des économies qui pourraient être, en partie, destinées à la modernisation du matériel militaire devenu obsolète comme l'a montré la 1<sup>ère</sup> Guerre du Golfe<sup>18</sup>. En effet, la conscription coûte très chère, cet aspect étant évoqué dans la partie IV.

Sur le plan social de surcroît, la situation n'est pas favorable au maintien du service militaire obligatoire. En effet, sous l'influence des médias, de l'éducation nationale et de bon nombre de responsables politiques nourris à l'anti-militarisme latent des mouvements idéologiques de mai 1968, les jeunes acceptent de moins en moins de « perdre leur temps » sous les Drapeaux. « *La conscription c'est la contrainte !* » entend-on de plus en plus souvent dans la bouche des conscrits. L'idée du XX<sup>ème</sup> siècle d'un service militaire permettant de « faire » des citoyens et d'assurer la cohésion nationale est subrepticement en train de se fissurer. Cette situation est renforcée par une double conjoncture. D'une part, avec la montée en puissance du secteur tertiaire au détriment des secteurs primaire et secondaire, les études durent de plus en plus longtemps. Malgré les sursis qui sont très souvent accordés, il devient difficile pour un étudiant de délaissier pendant dix mois (il s'agissait de la durée du service militaire avant sa suspension) ses études voire de s'absenter entre la fin de ses études et le début de sa vie active. D'autre part, sur sa fin, le service militaire avait grandement perdu son caractère universel puisque l'on ne comptait plus les exemptions médicales ou les arrangements que les notables réussissaient à obtenir pour leur(s) fils auprès des responsables militaires ou politiques. On estime ainsi que, sur la fin du service militaire, seuls 50% d'une classe d'âge de jeunes hommes avait accompli son devoir militaire. Cette perte d'universalité

---

<sup>18</sup> Crépin, op.cit., p.402.

a grandement contribué à décrédibiliser la conscription. D'une manière beaucoup plus large, il faut noter que la fin du XX<sup>ème</sup> est sensiblement marquée, dans les sociétés occidentales, par un matérialisme rampant ainsi que par son corollaire, un individualisme forcené. « *La croissance consacre la toute-puissance de la société civile (...) et le sacre de l'individu prédomine sur les valeurs collectives.* »<sup>19</sup>. Cette situation vient durement heurter les valeurs du service militaire remplies d'altruisme et d'engagement désintéressé au profit du bien commun.

Tous les éléments convergent donc vers une suspension du service militaire au profit d'une armée uniquement professionnelle. Devant les officiers français, dans l'amphithéâtre Foch, ce 23 février 1996, le Président Chirac souligne aussi l'importance d'une armée uniquement composé de professionnels en raison d'un armement « (...) *de plus en plus complexe* ». <sup>20</sup> Il faut donc des spécialistes à plein-temps pour servir ce nouveau matériel.

Il convient également de noter que la première Guerre du Golfe a significativement contribué à sonner le glas du service militaire. En effet, le modèle d'une armée professionnelle adossée à une armée de conscrits, ces derniers n'étant pas projetables en OPEX, a montré ses limites puisqu'il a fallu près de 45 jours pour déployer une division de 8000 hommes sans aucune possibilité de relève<sup>21</sup> tout en cassant la cohésion des unités élémentaires et des régiments. En effet, outre les soldats des unités de la FAR, « (...) *il a fallu prélever des effectifs sur 50 régiments de 150 de l'époque* »<sup>22</sup>. De plus, cette division de marche, par définition hétérogène et organiquement peu entraînée, a dû être renforcée d'une brigade d'infanterie et d'une brigade d'artillerie américaines afin de pouvoir remplir sa mission de flanc-garde des forces coalisées. À l'époque donc, « *il devient courant de déclarer que la première Guerre du Golfe souligne l'échec de l'armée de conscription en mettant en relief l'incapacité de la structure des forces de la Guerre froide faire face au nouveau défi militaire* »<sup>23</sup>.

Il faut souligner que la décision courageuse prise par Jacques Chirac de suspendre le service militaire fit l'objet d'un quasi-consensus sur la scène politique nationale. Même si cette décision fut unilatérale et marquée par une absence de débat, l'immense majorité de la classe politique française salua et assuma cette décision. Pour autant, aucun dispositif crédible n'a pu être mis en place par la suite pour pallier cette suspension.

---

<sup>19</sup> Crépin, op.cit., p.394.

<sup>20</sup> Jacques Chirac, amphithéâtre Foch de l'Ecole militaire, 23 février 1996.

<sup>21</sup> Jean-François Léger, *Pourquoi des jeunes gens s'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ?* Revue française de sociologie 2003/4, vol.44, pages 713 à 734.

<sup>22</sup> Philippe Masson, *Histoire de l'Armée française de 1914 à nos jours.*

<sup>23</sup> Magnus Martel, *Plaidoyer pour l'Armée française*, p.28.

### c. Une suspension sans alternative ou presque.

Le service militaire avait, au XX<sup>ème</sup> siècle tout du moins, une double vocation : sécuritaire et civique, la seconde s'étant peu à peu imposée dans le courant du XX<sup>ème</sup> siècle en permettant notamment d'assimiler les vagues successives d'immigrés et assurant, de fait, la cohésion nationale. Il faut aussi évoquer quelques prérogatives périphériques non négligeables comme le dépistage de l'illettrisme (aspect culturel) ou un rôle sanitaire important avec, par exemple, des campagnes de vaccinations systématiques (diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite...).

Force est de constater qu'après sa suspension, aucune alternative sérieuse et efficace n'est venu pleinement pallier les carences dans les deux principaux domaines (sécuritaire et civique). S'agissant du domaine sécuritaire, la suspension de 1997 constitue une perte sèche pour la Défense nationale, puisqu'aucun dispositif ne permet de remplacer l'absence de conscrits. Dans le domaine civique, la situation est plus nuancée puisqu'une série de mesures symboliques permettent de manière extrêmement marginale de combler la suspension de l'appel sous les Drapeaux. La préoccupation du pouvoir politique à ce sujet est très prégnante si l'on en croit un rapport de sénateurs : « (...) à l'heure où tous nous nous interrogeons sur les moyens de renforcer notre cohésion nationale et la Défense de nos valeurs républicaines. »<sup>24</sup>

Le code du service national prévoit que « *Tous les citoyens concourent à la défense de la nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel.* »<sup>25</sup>. Ce service national universel est notamment constitué d'un appel de préparation à la Défense qui dure une journée (JAPD : **Journée d'Appel de Préparation à la Défense**) qui permet *a minima* de perpétuer l'histoire du contrat entre le citoyen et l'État. Il est à noter que cette JAPD a le mérite d'être pleinement universelle puisque les jeunes filles sont aussi concernées. Ainsi, 780 000 jeunes Français prennent part chaque année à cette journée. La JAPD a changé d'appellation en 2010 en prenant le nom de Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La JDC est conçue comme une étape dans un parcours de citoyenneté. Elle est une sorte de substitut à l'appel sous les Drapeaux, destinée à assurer un certain nombre des rôles qui lui étaient alors dévolus : « (...) conforter l'esprit de Défense (...) concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi

---

<sup>24</sup> Rapport d'information N°475 du Sénat.

<sup>25</sup> Article L. 111-1 du Code du service national.

qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse. »<sup>26</sup> Le bilan de cette journée, dont le coût est d'environ 150 euros par « appelé », est en demi-teinte pour deux raisons principales :

- De nombreux messages périphériques sont venus au fil des années brouiller la vocation initiale de cette journée. Ainsi, la sensibilisation à la sécurité routière, l'information générale sur le don de sang, d'organes, de gamètes, l'égalité hommes-femmes... densifient de manière significative cette journée et « nuisent à son influence réelle »<sup>27</sup> car « (...) pour diffuser efficacement l'esprit de Défense, il ne faut pas diluer le message »<sup>28</sup>.
- L'absentéisme n'est pas négligeable puisque plus de 4% des jeunes n'accomplissent pas leur JDC, ce chiffre étant beaucoup plus élevé dans certains départements (à Paris, près de 13% des jeunes ne sont pas en règle avec la JDC).<sup>29</sup>

Le **service civique**, quant à lui, est un service civil entré en vigueur en 2010. Il s'agit d'un "(...) engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme"<sup>30</sup>. Son objectif est de renforcer la cohésion nationale et de favoriser la mixité sociale à l'aide d'un engagement au profit de missions d'intérêt général dans 9 domaines différents, reconnus prioritaires pour la Nation : éducation, solidarité, santé, culture et loisirs, environnement, développement international et humanitaire, mémoire et citoyenneté, sports, intervention d'urgence en cas de crise. Indemnisé 573 euros net par mois, et présenté comme un moyen d'insertion sociale, il peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales ou d'établissements publics sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger. Plus de 35 000 jeunes de 16 à 25 ans se sont inscrits en 2015. Seule une demande sur cinq fut acceptée. Outre le manque de moyens alloués, une des raisons pointée par la Cour des comptes est la difficulté, pour les acteurs sollicités, à trouver des missions adaptées. L'actuel Président de la République, François Hollande, souhaite néanmoins une large augmentation du nombre d'inscrits. Le Gouvernement a ainsi fixé à 150 000 le nombre de jeunes pouvant effectuer le service civique en 2017<sup>31</sup>.

S'agissant du **Service Militaire Volontaire** (SMV), il est né de la volonté de l'actuel président de la République de favoriser par un nouveau dispositif l'emploi et l'insertion sociale des jeunes en difficulté. Malgré son nom qui peut prêter à confusion, il n'a donc en rien une vocation sécuritaire. Il s'agit plus en effet d'une « école de la deuxième chance »

<sup>26</sup> Article L. 111-2 du code du service national.

<sup>27</sup> Rapport d'information N°475 du Sénat.

<sup>28</sup> Id.

<sup>29</sup> Chiffres DSN pour la classe d'âge 1989.

<sup>30</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Service\\_civique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_civique)

<sup>31</sup> Journal officiel du Sénat du 21/01/2016 - Page 205.

encadrée par des militaires, que d'un réel service militaire au sens premier et historique du terme. L'armée de Terre assure, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'essentiel du soutien de ce nouveau dispositif. Le SMV propose aux jeunes un parcours d'insertion vers l'emploi, de 6 à 12 mois, avec une compensation financière à hauteur de 313 euros net mensuels, au sein d'unités militaires spécifiques. Cette durée variable permet d'offrir à tous les volontaires stagiaires un parcours individualisé qui s'organise autour de deux piliers : la formation à la vie en collectivité dans un cadre militaire (réappropriation des règles simples de la vie en communauté, formation civique, entraînement physique) et la formation professionnelle (remise à niveau scolaire, formation professionnelle certifiée, périodes de stage en entreprises, obtention du permis de conduire). Six centres sont dimensionnés pour accueillir 1000 stagiaires par an. La première promotion a été intégrée en juin 2016.

Depuis 1963, le **Service Militaire Adapté** (SMA) assure la formation militaire et académique de jeunes ultramarins en échec scolaire. En 2016, 6000 jeunes ont ainsi bénéficié des services du SMA. Certes, il s'agit d'un dispositif efficace (76% de taux d'insertion en 2015 d'après la direction du SMA<sup>32</sup>) qui permet, au même titre que le SMV, de pallier les carences de l'éducation nationale grâce à un cadre militaire, mais qui n'a, lui non plus, aucune ambition sécuritaire.

À l'instar du SMV, l'**Établissement Public d'Insertion de la Défense** (EPIDE), est également destiné à réinsérer des jeunes en difficultés éloignés de l'emploi. C'est un programme qui accueille chaque année de jeunes volontaires dans 18 centres répartis sur le territoire français, pour une durée de huit à vingt-quatre mois. Au travers d'un parcours individualisé, sa mission est de favoriser l'entrée dans la vie active de jeunes de 18 à 25 ans très éloignés de l'emploi.

Depuis sa création en 2005, l'EPIDE a accompagné près de 30 000 jeunes de 18 à 25 ans vers l'emploi ou la formation. S'articulant autour de quatre volets (socialisation, orientation, formation et emploi), l'EPIDE propose un cadre strict et sécurisant qui repose sur une discipline et un règlement intérieur stricts ainsi que sur le port de tenues uniformes visant à éliminer toute discrimination sociale. Environ 3 000 volontaires sont accueillis au sein des centres de l'EPIDE chaque année avec une durée moyenne de présence de 10 mois.

Le seul dispositif qui permet aujourd'hui de pallier la suspension du service militaire dans son volet sécuritaire est la **réserve opérationnelle**. En effet, les citoyens sont présents au sein de nos armées et de la Gendarmerie à hauteur de 40 000 hommes et sont employés pour des missions opérationnelles de protection du territoire, voire en opération extérieure. Ces

---

<sup>32</sup> Rapport d'activité 2015 du SMA.

réservistes, âgés d'au moins 17 ans, s'engagent à se rendre disponibles au moins trente jours par an. Depuis le 12 octobre 2016, sous l'impulsion du gouvernement actuel et de l'Etat-major des Armées, les volontaires de l'armée, la police et la gendarmerie sont regroupées au sein de la Garde Nationale sous les ordres du Général Poncelin de Raucourt. L'objectif affiché est d'atteindre 72 000 réservistes opérationnels constitués de « *tous les citoyens prêts à défendre leur pays* »<sup>33</sup> d'ici fin 2017, afin de « *prendre part à des missions utiles pour la Nation* »<sup>34</sup>.

\* \*

## **II- L'évolution du contexte sécuritaire extérieur et intérieur pose la question d'un rétablissement du service militaire obligatoire.**

### **a. Une situation sécuritaire très préoccupante dans les pays occidentaux et particulièrement en France .**

Depuis une quinzaine d'années, la menace terroriste *djihadiste* explose dans les pays occidentaux. Sous l'égide et l'impulsion de véritables organisations internationales comme *Al Qaeda* ou *Daesh* dont l'objectif est la création d'un califat mondial, des groupes et des individus mettent en œuvre le petit et le grand *djihad* en multipliant les attaques contre les régimes qualifiés « d'apostats ». Ainsi, depuis le début du troisième millénaire, la quasi-totalité des pays occidentaux est touchée par ce phénomène meurtrier :

- Etats-Unis : chaque année depuis 2000 et l'attaque par bateau suicide de la frégate américaine USS *Cole*, les intérêts américains sont la cible de groupes terroristes.
- Royaume-Uni : attaque *djihadiste* dans le métro de Londres en 2005 ; double attentat à la voiture piégée qui échoue à Londres et attentat suicide à l'aéroport de Glasgow en 2007 ; meurtre d'un soldat britannique tué à la machette à Londres en mai 2013.
- Belgique : attaques coordonnées à l'aéroport de Bruxelles ainsi que dans la capitale belge faisant 35 morts et 340 blessés ; attaques de policiers en août et octobre 2016.
- Danemark : attaque d'un centre culturel et d'une synagogue en 2015.
- Suisse : attaque d'un train en août 2016 (01 mort et 05 blessés).

---

<sup>33</sup> <http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>.

<sup>34</sup> Id.

- Allemagne : attaque au camion dans un marché de Noël de Berlin en décembre 2016 (12 morts et 48 blessés).
- Espagne : attaque coordonnée dans plusieurs trains de banlieue en 2004 (191 morts).
- Canada : attaque contre des militaires sur le parking d'un supermarché de Québec et tireur isolé à Ottawa qui s'en prend à des militaires en 2014.

La situation française dans ce concert terroriste est extrêmement défavorable. En effet, la France, qui représente un obstacle majeur aux funestes desseins des islamistes, est une cible privilégiée pour des raisons historique, géopolitique, diplomatique, sociale, démographique et politique :

- Historique : les Croisades du Moyen-Âge, qui avaient pour but d'assurer la sécurisation des axes menant au Tombeau du Christ alors menacés par les Musulmans, marquent profondément l'idéologie islamiste. C'est aussi le cas de la Colonisation française des pays musulmans aux XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles.
- Géopolitique : la présence et l'intervention militaires françaises sur les « terres d'Islam » (Afghanistan, Libye, Mali, Niger, Tchad...) gêne et irrite profondément nos ennemis.
- Diplomatique : le soutien de la France à des régimes musulmans apostats la range *de facto* dans la catégorie des ennemis majeurs des islamistes.
- Sociale : la laïcité à la française imposée aux Musulmans français est en totale opposition avec la conception islamiste de la religion musulmane.
- Démographique et politique : le regroupement familial décidé sous la Présidence de Monsieur Giscard d'Estaing, renforcé ensuite par une absence d'assimilation des Français issus de l'immigration au nom de la richesse du multiculturalisme, font aujourd'hui de la population française un terrain particulièrement fertile pour les idées islamistes.

Ainsi, la France occupe une place singulière en Europe s'agissant de la menace terroriste puisqu'elle est la première victime de la terreur *djihadiste* depuis une trentaine d'années :

- 04.09.1987 : un attentat à la bombe est commis contre le magasin Tati à Paris. Il est revendiqué par le Comité de Solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (7 morts). Cet attentat est le point culminant de la deuxième campagne terroriste du *Hizb'Allah* contre la France (13 morts).

- 24.12.1994 : quatre Algériens du Groupe Islamique Armé détournent un vol Air France Alger-Paris sur Marseille, après avoir abattu 3 passagers. À Marseille, ils demandent un réapprovisionnement en carburant pour redécoller vers Paris, ce qui fait craindre aux autorités françaises un écrasement volontaire de l'avion sur la capitale. Le 26 décembre, l'intervention du Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale permet de libérer tous les otages et de neutraliser les terroristes.
- 11.07.1995 : campagne d'attentats en France (11 morts). Le réseau, lié au Groupe Islamique Armé, est démantelé le 1<sup>er</sup> Novembre, alors qu'il allait commettre un nouvel attentat à la voiture piégée sur un marché populaire près de Lille. Hormis les deux chefs du réseau venus d'Algérie, ses membres sont en grande majorité des Français de la deuxième génération, mais on y trouve un Français de souche converti.
- 04.12.1996 : attentat par engin explosif commis dans une rame RER à la station parisienne Port-Royal (4 morts). L'attentat est vraisemblablement commis par des vétérans afghans.
- 05.03.1998 : arrestation à Bruxelles d'un groupe de vétérans afghans, dirigés par le Français Farid Melouk et le Marocain Mohamed Chaouki-Badache, qui préparaient un attentat contre la coupe du monde de football en France. Les perquisitions permettent de découvrir 3 kilos d'explosifs et de faux documents d'identité destinés aux voyages vers la zone afghano-pakistanaise.
- 24.12.2000 : arrestation à Francfort d'un groupe d'Algériens vétérans afghans en train de préparer des engins explosifs artisanaux. La découverte d'une cassette vidéo de repérage prouve que les cibles étaient le marché de Noël et la cathédrale de Strasbourg.
- 29.07.2001 : arrestation à Dubaï du Français Jamel Beghal qui préparait un attentat à la voiture piégée contre l'ambassade des États-Unis à Paris. Son groupe, présent en France, aux Pays-Bas et en Belgique, est rapidement démantelé. Le 18 mai 2010, quelques mois après sa libération, il sera de nouveau arrêté pour avoir planifié l'évasion de Smaïn Aït Ali Belkacem, l'un des responsables de la campagne d'attentats commis en France par le GIA pendant l'été 1995.
- 11-19.03.2012 : sept assassinats commis à Montauban et à Toulouse par Mohamed Merah. Il meurt, retranché dans son appartement toulousain, après avoir résisté pendant 30 heures à l'interpellation et avoir déclaré : *"Vous avez devant vous un homme qui n'a pas peur de mourir. Moi, j'aime la mort comme vous aimez la vie."*, phrase qui permet de mieux appréhender l'état d'esprit dans lequel se trouvent nos ennemis.

- 05.2013 : attaque au *cutter* d'un soldat de l'opération Vigipirate à La Défense.
- 20.12.2014 : en France, un Français d'origine burundaise, Bertrand Nzohabonayo, s'introduit avec un couteau dans le poste de police de Joué-les-Tours et blesse trois policiers avant d'être neutralisé.
- 12.2014 : un homme renverse volontairement 13 personnes en voiture dans la ville de Dijon.
- 07-09.01.2015 : en France, attentat à l'arme automatique le 7 janvier dans les locaux parisiens de l'hebdomadaire *Charlie hebdo* par les frères Cherif et Saïd Kouachi (12 morts) mandatés par *Al-Qaida* dans la péninsule arabique. Le 8 janvier, un complice, Amedy Coulibaly, tue une policière municipale à Montrouge et fait sauter deux véhicules en stationnement à Villejuif. Le 9 janvier, alors que les frères Cherif et Saïd Kouachi se sont retranchés dans une imprimerie de l'est de Paris, Amedy Coulibaly recourt à une prise d'otages dans le supermarché *Hyper Cacher* de la porte de Vincennes à Paris (4 morts). Les 3 terroristes sont abattus dans l'après-midi avant d'avoir pu faire d'autres victimes. Dans une vidéo diffusée sur *YouTube* par un complice dans la soirée, Amedy Coulibaly affirme ses liens avec les frères Cherif et Saïd Kouachi, mais se revendique de l'État islamique.
- 17.01.2015 : le Français d'origine malienne Moussa Coulibaly, qui avait été refoulé une semaine plus tôt de l'aéroport d'Istanbul par la police turque qui le soupçonnait de vouloir rejoindre le *djihad* syrien, agresse à l'arme blanche des militaires qui protégeaient le siège d'une radio israélienne à Nice, dans le cadre du plan Vigipirate.
- 19.04.2015 : Sid Ahmed Glam assassine une jeune femme à Villejuif.
- 26.06.2015 : Yassin Sahli décapite son patron en Isère.
- 21.08. 2015 : Ayoub Al-Khazzani ouvre le feu à l'aide d'une AK-47 dans le train Thalys.
- 13.11.2015 : 130 morts et plus de 400 blessés dans une série d'attaques coordonnées à Paris (salle de spectacles du Bataclan notamment) et dans sa proche banlieue.
- 01.01.2016 : un homme tente de renverser avec sa voiture quatre militaires de l'opération Sentinelle à Valence. Il est neutralisé.
- 14.06.2016 : deux policiers tués à leur domicile de Magnanville dans les Yvelines.
- 14.07.2016 : un homme tue 86 personnes à Nice, sur le front de mer, en rentrant à grande vitesse dans une foule dense et compacte rassemblée pour assister aux festivités de la Fête nationale.

- 26.07.2016 : le curé de la paroisse de Saint-Étienne-du-Rouvray est égorgé pendant la Messe.
- 02.2017 : 04 militaires de l'opération Sentinelle sont attaqués par un homme devant le musée du Louvres. Il est neutralisé.

Cette liste n'est pas exhaustive et ne prend pas en compte les nombreux attentats déjoués. Ainsi, d'après les déclarations de Manuel Valls en septembre 2016, alors qu'il était encore Premier Ministre, « *Tous les jours, les services de renseignement, la police, la gendarmerie, tous les jours, déjouent des attentats, démantèlent des filières irako-syriennes* »<sup>35</sup>. De plus « (...) *15 000 personnes sont dans un processus de radicalisation et sont suivies sur le territoire* »<sup>36</sup>. De plus, dans le changement de paradigme sécuritaire que le monde connaît actuellement, il faut aussi prendre en compte, en plus de la menace asymétrique décrite supra, le retour d'une menace de la force avec des pays comme la Russie, l'Iran ou la Corée du Nord potentiellement véhéments et offensifs.

#### **b. La lutte contre le terrorisme : le *continuum* OPEX/OPINT démontre ses limites.**

Face aux graves menaces que représente le terrorisme islamiste, la France a choisi d'agir sur deux volets : au niveau national et sur un plan international. D'un point de vue national, l'opération Sentinelle permet de protéger la population française à l'intérieur des frontières nationales. La lutte internationale consiste en une intervention au cœur des sanctuaires *djihadistes* principalement en Syrie, en Irak et au Mali afin de prévenir une action terroriste sur le sol national. Ce *continuum* défense/sécurité atteint néanmoins aujourd'hui ses limites pour des raisons capacitaires.

La lutte contre le terrorisme *djihadiste* sur le sol national consiste en une collaboration de plusieurs ministères : principalement le Ministère de l'Intérieur (Police, Gendarmerie, Direction Générale de la Sécurité Intérieure [JDGSI]), le Ministère de l'Economie et des Finances (douanes, Traitement du Renseignement et Action Contre les circuits FINANCIERS clandestins [TRACFIN], Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières [DNRED], gardiens de prison) et le Ministère de la Défense. Ce dernier est engagé à hauteur de 10 000 hommes en OPINT (OPérations INTérieures) dans le cadre des opérations Sentinelle et Cuirasse auxquels viennent s'ajouter les militaires des services de renseignement

<sup>35</sup> Manuel Valls au cours de l'émission « Grand rendez-vous » Europe 1/iTELE/Les Échos » du 11.09.2016.

<sup>36</sup> Id.

suivants : Direction Générale de la Sécurité extérieure (DGSE), Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).

S'agissant du volet intervention à l'extérieur des frontières, c'est par essence le Ministère de la Défense qui est le plus sollicité. Ainsi, ce sont plus de 6000<sup>37</sup> militaires français qui sont aujourd'hui projetés en OPEX (OPérations EXtérieures) dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. En effet, même si toutes les attaques terroristes perpétrées sur les territoires occidentaux ou contre leurs intérêts ne sont pas préparées dans les sanctuaires islamistes à l'étranger, force est de constater qu'elles sont toutes commanditées et revendiquées par les grandes organisations terroristes mondiales, *Daesh* et *Al Qaeda* notamment. La lutte contre ces groupes au Sahel (opération Barkhane) et au Levant (opération Chammal) ainsi que la formation des armées locales aux techniques et tactiques de contre-terrorisme par l'Armée française, participe donc à la lutte contre le terrorisme domestique. C'est ce qu'on appelle le *continuum* OPEX/OPINT ou encore Défense/Sécurité qui est un des marqueurs de la politique militaire française depuis une dizaine d'années. Ce *continuum* est d'autant plus légitime que, par intérêt souvent économique, de nombreux groupes terroristes régionaux font maintenant allégeance à *Daesh* et *Al Qaeda*. C'est par exemple le cas des *Shébab*s dans la corne de l'Afrique, de *Boko-Haram* au Nigéria, d'*Al Mourabitoune* et d'*Ansar Eddine* au Mali et en Algérie et de *Jemmah Islamiyah* en Asie.

Cependant, ce modèle connaît aujourd'hui ses limites. En effet, l'armée française est engagée au-delà de son contrat opérationnel. L'Armée de l'air, par exemple, déploie 20 avions à l'étranger alors que le contrat opérationnel est de 12, soit un taux de sur-engagement de 80%. L'Armée de terre est également durement touchée par ce sur-engagement. En effet, les unités élémentaires ne peuvent plus s'entraîner puisqu'elles enchaînent les OPEX et les OPINT. Le cycle vertueux, qui a largement fait ses preuves, opération-maintien des compétences-mise en condition avant projection-opération est rompu ce qui a des conséquences dramatiques sur l'état de préparation de nos soldats et donc leur sécurité au combat.

Cet engagement de nos armées et de nos moyens de défense exceptionnellement élevé face à une menace extrêmement prégnante démontre donc la nécessité d'adapter à nouveau notre réponse, nos capacités et nos moyens, aux caractéristiques et évolutions de cette menace. De plus, il faut également prendre en compte les autres frictions qui pourraient nous toucher dans les prochaines décennies. En effet, d'après la Direction Générale des Relations Internationales et de la Stratégie (DGRIS) :

---

<sup>37</sup> Source État-major des armées, février 2017.

- A l'horizon des trente prochaines années, le monde connaîtra d'importantes mutations **démographiques** : augmentation de la population de plus de 25% (pic entre les années 2015 et 2025), vieillissement (accroissement de l'âge moyen de huit ans), aggravation du déséquilibre hommes/femmes au détriment de ces dernières. L'accroissement des migrations régionales et trans-continentales devrait nourrir le phénomène de *déterritorialisation* (perméabilité des frontières, effacement de l'identité individuelle et collective) et poser avec davantage d'acuité la question du statut du migrant.
- La croissance **économique** mondiale, même si elle devrait connaître un ralentissement notable, risque d'accroître les inégalités (entre pays et au sein même des pays) porteuses de fortes tensions sociales.
- **Le réchauffement climatique**, générateur de catastrophes naturelles fréquentes et de plus grande ampleur, semble inéluctable. L'ampleur de ses répercussions environnementales, économiques sanitaires et stratégiques dépendra de la réaction internationale. Ces enjeux seront une source de clivage, notamment entre les pays développés et ceux en développement, ces derniers cherchant à augmenter leur croissance sans se soucier de l'environnement. En corollaire, l'accroissement de la demande fera de l'accès aux ressources naturelles l'un des principaux défis auxquels sera confrontée l'humanité.
- Les **relations internationales** devraient être marquées par une modification profonde de la distribution de la puissance, matérialisé, d'une part, par la fermeture de la parenthèse de la domination occidentale et la fin de l'hégémonie américaine, et, d'autre part, l'émergence de nouvelles puissances à vocation mondiale (Chine, Inde, Brésil) ou à dimension régionale (Afrique du Sud, Indonésie, Turquie). Par ailleurs, le multilatéralisme des relations internationales que nous connaissons depuis plusieurs décennies pourrait laisser place à un bilatéralisme générateur de tensions diplomatiques<sup>38</sup>.
- Par conséquent, le monde pourrait connaître une augmentation significative du niveau de la **conflictualité** au cours des 30 prochaines années, favorisée notamment par la transition géopolitique ainsi que par de nombreux facteurs potentiellement crisogènes (accès aux ressources, déséquilibres démographiques et économiques, effets du changement climatique, phénomène terroriste...). Cette transition devrait être marquée par une évolution du champ de confrontations armées, qui ne s'inscrira pas dans la logique classique clausewitzienne paix/guerre ayant marqué les conflits des époques

---

<sup>38</sup> Général corps d'armée de Saint-Quentin, sous-chef opérations de l'Etat-Major des Armées, 03 mars 2017, École militaire.

modernes et contemporaines, mais devrait intégrer dans un même ensemble différentes formes d'affrontement d'intensités diverses privilégiant plus particulièrement les modes d'action asymétriques.

**c. La question de la participation des citoyens à la défense et à la sécurité nationale.**

On l'a vu, les militaires français ne sont aujourd'hui plus assez nombreux pour les missions confiées à l'Armée française. Il est donc légitime de se demander si les citoyens français doivent donc compléter le dispositif existant et prendre une part active à la Défense du territoire à l'instar des citoyens soldats de la Révolution française.

Le Président Hollande a annoncé récemment le renforcement du dispositif de réserve opérationnelle avec la création d'une Garde nationale. Ce dispositif, doté d'un secrétaire général, le Général Poncelin de Raucourt, s'adosse aux réserves opérationnelles existantes. Comme c'est le cas aujourd'hui avec ces dernières, elle dépendra du ministère de la Défense, qui engerbe déjà les réservistes des armées, et du ministère de l'intérieur, chargé des réserves de la police et de la gendarmerie nationale. L'objectif de la garde nationale est double : « Répondre au besoin de protection du pays »<sup>39</sup> en soulageant les militaires, les policiers et les gendarmes déployés sur le territoire national, mais aussi satisfaire « (...) le désir d'engagement des Français de servir la nation »<sup>40</sup>. Les effectifs de cette Garde nationale doivent monter en puissance pour atteindre 72 000 personnes en 2017, puis 85 000 en 2018. Le budget sera revu à la hausse pour atteindre 311 millions d'euros en 2017, soit 100 millions de plus que celui qui était prévu. Pour attirer des volontaires, en particulier des jeunes, l'Etat mise sur cinq mesures, tirées des recommandations d'un rapport parlementaire<sup>41</sup> remis en juillet sur la garde nationale : le permis de conduire sera financé à hauteur de 1 000 euros si le jeune réserviste le passe pendant son contrat ; une allocation mensuelle de 100 euros lui sera également versée s'il est étudiant et s'il s'engage « pour une durée de cinq ans », avec trente-sept jours par an sur le terrain ; une prime de 250 euros lui sera versée s'il renouvelle son contrat initial d'engagement pour une durée de trois à cinq ans ; la dernière mesure cible les entreprises pour faciliter l'engagement de salariés, souvent difficile, grâce à une réduction d'impôt.

---

<sup>39</sup> <http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>.

<sup>40</sup> Id.

<sup>41</sup> Rapport d'information parlementaire N° 793 (2015-2016).

Pour autant, une question majeure se pose : l'objectif affiché de 85 000 réservistes en 2018 permettra-t-il de soulager suffisamment les forces armées ? L'opération Sentinelle nécessite en effet jusqu'à 10 000 militaires.jour<sup>-1</sup> toute l'année. Au mieux, sans compter les nécessaires périodes d'entraînement et de re-qualification ainsi que les activités réservistes hors Sentinelle, la Défense pourrait compter sur un capital de  $28 \times 85000 = 2380000$  hommes.jours (28 étant le nombre moyen de jours de réserve par homme et par année). Ainsi :  $2380000/365 = 6520$  réservistes pourraient au mieux prendre part à l'opération Sentinelle chaque jour. Il est à rappeler que ce chiffre est largement surévalué car il est calculé sur la base de l'ensemble des réservistes dévolu chaque jour à l'opération Sentinelle. Pour que 10000 réservistes soient affectés à l'opération Sentinelle afin de remplacer les soldats d'active, il faudrait au moins :  $365 \times 10000/28 = 130\ 000$  réservistes. Là aussi ce chiffre est largement sous-évalué car il est calculé sur la base de l'ensemble des réservistes employés chaque jour pour l'opération Sentinelle.

La Garde nationale ne sera donc pas suffisante pour remplacer l'Armée française sur le territoire national. Comme il n'est aujourd'hui pas question de gonfler significativement les effectifs de l'armée d'active ni ceux de la Garde Nationale, il est judicieux de s'interroger sur l'opportunité d'un retour au service militaire obligatoire afin d'assurer la protection du territoire.

\* \*

### **III- Rétablir le service militaire obligatoire en France : une solution temporaire ou pérenne ?**

#### **a. Le point de vue de l'opinion publique.**

L'opinion publique française est très majoritairement favorable à un retour du service national obligatoire en France pour des questions sécuritaires et sociétales.

Un sondage IFOP réalisé en 2012<sup>42</sup> montre que 16 ans après sa suppression, 62 % des Français regrettent la disparition du service militaire obligatoire. Si le regret est le plus répandu parmi les générations l'ayant connu (68 % parmi les plus de 35 ans), il est également

---

<sup>42</sup> Sondage IFOP pour Atlantico.fr, juillet 2012.

partagé par 49 % des 25-34 ans et 42 % des 18-24 ans, tranches d'âge qui ont atteint la majorité après la suspension du service militaire.

Un autre sondage réalisé par IFOP le 25.01.2015<sup>43</sup>, quelques jours après les attentats parisiens, montre que l'idée d'un rétablissement du service militaire rencontre un très large écho puisque 80% des Français y seraient favorables, dont 40% se disant même « *tout à fait favorables* ». Trois éléments peuvent expliquer cette très forte adhésion qui dépasse donc le rang des seuls nostalgiques de la conscription. Le premier a trait à la nécessité de disposer d'outils d'assimilation puissants qui pourraient, outre un brassage des différents milieux sociaux, assurer une transmission des valeurs républicaines et renforcer la cohésion nationale. La reconstruction d'un creuset républicain dans lequel se côtoieraient toutes les jeunes de France serait d'autant plus facilement acceptée par l'opinion si ce service se présentait d'une part pas seulement comme « militaire » (cet aspect seul étant moins fédérateur) et, d'autre part, comme assez court (quelques mois seulement). La forte adhésion rencontrée par ce projet illustre bien les attentes qui s'expriment aujourd'hui dans la société pour redonner à toute la jeunesse des repères et des valeurs communes mais aussi un sentiment d'appartenance à la collectivité nationale.

Un troisième sondage IFOP réalisé en octobre 2016<sup>44</sup>, deux mois après la séquence d'attentats du mois de juillet (à Nice, puis à Saint-Etienne-du-Rouvray), montre des souhaits très fermes et assumés de la part des personnes interrogées.

En premier lieu, le retour à un service militaire obligatoire, destiné à renforcer les forces armées, la police, la gendarmerie ou encore la sécurité civile, reçoit l'adhésion de trois quarts des interviewés, dont 39% se disent même tout à fait favorables à une telle mesure. Les jeunes apparaissent un peu moins enthousiastes que leurs aînés, même s'ils sont tout de même 62% à souhaiter un service militaire obligatoire. Cette mesure est par ailleurs soutenue quelle que soit la couleur politique du sondé (90% des proches du Front National, 80% de ceux de Les Républicains, mais aussi 66% des sympathisants de gauche y sont favorables).

Un autre dispositif complémentaire du service militaire recueille un soutien très favorable parmi la population : 82% des personnes interrogées s'expriment en effet en faveur de la Garde Nationale. Cette mesure semble séduire toutes les générations et toutes les composantes politiques de la population, même si cela est moins flagrant parmi les proches de la gauche (73% d'adhésion, contre 91% à droite).

Dans ce contexte de forte mobilisation citoyenne en faveur de la sécurité, la lutte antiterroriste repose d'abord sur certains acteurs professionnels très clairement identifiés par les Français :

---

<sup>43</sup> Sondage IFOP pour Dimanche Ouest France, 25 Janvier 2015.

<sup>44</sup> Sondage IFOP pour Acteurs Publics, octobre 2016.

en premier lieu, les forces de police et gendarmerie, à qui 69% des interviewés déclarent faire confiance en la matière, suivis des services de renseignement (54%).

### **b. Le point de vue des Armées.**

Conscients des difficultés significatives qu'engendrerait un rétablissement du service militaire de surcroît universel (cf partie IV) pour une armée entièrement professionnalisée, les chefs militaires, chef d'Etat-Major des Armées en tête, préfèrent porter leur effort sur la mise en place de la Garde Nationale et, en corollaire, sur la nécessité de bénéficier d'un budget suffisant (égal au moins à 2% du Produit Intérieur Brut [PIB]) pour assurer la pérennité du *continuum* OPEX/OPINT décrit dans le paragraphe II.

### **c. Le point de vue des décideurs politiques.**

Dans un contexte sécuritaire tendu et sollicités par une opinion publique relayée par les *media*, les candidats à la prochaine élection présidentielle se sont presque tous exprimés sur l'opportunité d'un rétablissement, à court ou moyen terme, du service militaire obligatoire. Les propositions dans ce domaine sont très variables sans être toujours très approfondies. Ainsi :

- **François Fillon**, le candidat *Les Républicains* des partis de la droite et du centre, n'est pas favorable à un rétablissement du service militaire obligatoire<sup>45</sup>. Selon lui, la question sécuritaire de la protection de la population sur le territoire national doit rester l'apanage des Forces de Sécurité Intérieures (FSI). Ainsi, les effectifs des FSI doivent être augmentés afin de libérer les forces armées de leur contrainte liée à l'opération Sentinelle pour qu'elles se concentrent sur leur cœur de métier : la dissuasion et l'intervention extérieure. En revanche, François Fillon souhaite renforcer significativement les réserves opérationnelles de la Garde Nationale avec 10 000 nouvelles recrues chaque année dans le cadre d'une mission de défense du territoire, de ses populations, de ses points sensibles et de renforcement des sites militaires. Outre les anciens militaires, ces réservistes pourraient bien sûr être de nouveaux engagés qui recevraient une formation militaire adaptée de trois mois. Dans ce cadre, François Fillon propose la mise en place, non pas d'une nouvelle réglementation, mais d'une charte tripartite entre

---

<sup>45</sup> <https://www.fillon2017.fr>.

l'employeur, le réserviste et l'armée afin de faciliter cet engagement au service de la France.

- **Marine Le Pen**, candidate du *Front National*, propose quant à elle le rétablissement progressif d'un service militaire obligatoire d'au moins trois mois<sup>46</sup> et, à l'instar de François Fillon, le renforcement de la Garde Nationale. Cet effort substantiel serait appuyé par un budget alloué au Ministère de la Défense équivalent à 2% du PIB en début de quinquennat et qui pourrait atteindre 3% sur sa fin. Ces 2% seraient inscrits dans la Constitution.

- À ce stade, l'équipe de campagne d'**Emmanuel Macron**, candidat d'*En Marche*, contactée à plusieurs reprises, n'est pas en mesure de livrer le projet « Défense » de son candidat.

- **Benoît Hamon**, le candidat du *Parti Socialiste* (PS), reste laconique sur la question du service militaire même si le secrétaire général du PS, Jean-Jacques Cambadélis s'est montré très favorable à un rétablissement en août dernier. Benoît Hamon évoque en revanche l'idée d'un service civique mais ses formes ne sont pas clairement définies. Un budget conjoint du Ministère de la Défense et du Ministère de l'Intérieur de 3% du PIB<sup>47</sup> viendrait d'ailleurs appuyer cette mesure.

- Le candidat de *La France Insoumise*, **Jean-Luc Mélenchon**, défend quant à lui l'idée d'un service à *composante* militaire<sup>48</sup>. Ce service national obligatoire d'un an ne serait pas seulement militaire mais pourrait prendre la forme d'un engagement dans différents ministères à l'issue d'une formation commune à la Défense. La composante militaire *stricto sensu* compterait 200 000 à 250 000 jeunes annuellement.

- Le **Général Tauzin** milite pour un service national, en partie militaire, obligatoire dans un triple but<sup>49</sup> : « (...) *refonder la cohésion nationale, servir le pays et relancer l'ascenseur social.* » Ainsi, après une montée en puissance s'étalant sur plusieurs années, ce service universel serait constitué de deux périodes obligatoires et une optionnelle. La première période, de 6 mois, serait consacrée à la cohésion nationale et servirait à apprendre aux jeunes la vie communautaire, la discipline personnelle et le civisme. Une deuxième période

---

<sup>46</sup> <https://www.marine2017.fr>.

<sup>47</sup> <https://www.benoithamon2017.fr>.

<sup>48</sup> Echange informatique avec Djordje Kuzmanovic, en charge des questions internationales et de défense pour le parti *La France Insoumise*.

<sup>49</sup> <https://rebatirlafrance.fr>.

de 6 mois serait dédiée au service de la Nation : les jeunes seraient répartis dans divers secteurs tels que les armées, les pompiers, la gendarmerie, la police ou les garde-frontières... Une troisième période optionnelle serait proposée à ceux qui ont besoin d'aide pour leur insertion professionnelle.

\* \*

#### **IV- Bilan abordé sous l'angle de la sécurité du territoire et sous celui de la cohésion nationale.**

##### **a. Est-ce souhaitable ?**

Après cet état des lieux de la façon dont est appréhendé un rétablissement du service militaire aujourd'hui en France, il convient maintenant de savoir si une telle mesure est souhaitable. En effet, quelle plus-value apporterait un service militaire pour la France de 2017 sur les plans sécuritaire et de la cohésion nationale ? Permettrait-il de répondre efficacement aux menaces actuelles et d'assurer un creuset républicain ? Il convient de noter que ce paragraphe a pour ambition de répondre uniquement à la question de la « souhaitabilité » sans se préoccuper de celle de la soutenabilité qui sera abordée dans le paragraphe suivant.

S'agissant de la question sécuritaire tout d'abord, il apparaît que même si elles ne peuvent pas contrôler l'ensemble du territoire français, les forces armées sont aujourd'hui efficaces dans les zones où elles sont déployées au sens où elles sont dissuasives pour l'ennemi et rassurantes pour la population. Pour autant, est-ce le rôle de l'Armée française de lutter contre le terrorisme sur le territoire national ? N'est-ce pas plutôt la mission et le devoir des forces de sécurité intérieure dans le cadre d'une cohérente répartition des tâches entre Ministère de l'intérieur et Ministère de la Défense, l'Armée s'occupant des opérations extérieures voire de la Défense du territoire aux frontières, et les policiers et gendarmes assurant la sécurité intérieure ? Il apparaît que les forces armées sont complémentaires des FSI pour ce qui est du travail sur le territoire national. En effet, les premières apportent leur connaissance du terrain et de la population puisque forces de proximité, elles assurent un maillage territorial permanent, alors que les secondes ont, dans le cadre de la lutte anti-terroriste, une plus-value tactique indéniable fondée sur la collecte du renseignement multi-

capteurs, la manœuvre et, éventuellement, le feu par des formations dont le volume peut raisonnablement s'envisager jusqu'à la valeur d'une compagnie.

De plus, pour continuer sur la question sécuritaire, il faut souligner que le retour des menaces de la force décrit *supra* implique, par anticipation d'une éventuelle confrontation très consommatrice en hommes, la nécessité d'un volume de combattants conséquent que ni l'armée professionnelle actuelle ni l'Europe de la Défense mort-née ne permettent aujourd'hui de réunir, mais qu'un retour à la conscription favoriserait.

S'agissant du renforcement de la cohésion nationale, la question d'un rétablissement de la conscription se pose avec beaucoup d'acuité. En effet, cette cohésion nationale, ciment de la Nation d'après Ernest Renan<sup>50</sup>, est aujourd'hui largement ébranlée en France pour deux raisons majeures. D'une part, la crise économique, latente depuis une trentaine d'années et très marquée depuis 2008, accroît la fracture sociale en accentuant sans cesse la différence de niveau de vie entre les classes aisées et les classes populaires. D'autre part, la France ne sait pas assimiler les populations issues des vagues d'immigration successives qui arrivent sur notre territoire depuis les années 1970. On assiste ainsi clairement à une balkanisation de notre Pays. Il se pourrait que nous en payions le prix fort aujourd'hui, les attentats *djihadistes* perpétrés actuellement sur le territoire national étant peut-être le fruit amer de ce défaut d'assimilation. Dans ce cadre très hétérogène, un service militaire obligatoire qui mélangerait pendant quelques mois fils de notables, filles d'ouvriers, fils de paysans, filles d'immigrés pourrait consolider cette cohésion nationale en faisant fi des diversités ethniques et religieuses et en favorisant la mixité sociale. L'aspect militaire est très important pour cette cohésion car il offre un cadre strict et très exigeant qui exalte les valeurs du groupe plus que celles de l'individu : face à l'adversité physique et morale, la cohésion du groupe est un rempart qui permet de surmonter toutes les situations. C'est dans l'épreuve et la poursuite d'un objectif commun (qui serait la défense de la Patrie et des Français en l'occurrence) que naît la véritable cohésion. Les décideurs politiques ont bien compris l'importance de ce cadre militaire en l'imposant aux « écoles de la deuxième chance » que constituent le SMA, le SMV et les EPIDE. Pour autant, là encore, est-ce le rôle des Armées que d'être le creuset de cette cohésion nationale ? N'est-ce pas plutôt celui l'Education nationale ? Il apparaît que cette dernière ne réussit pas à s'acquitter de cette tâche. Le système militaire reste donc le seul moyen à la disposition du pouvoir politique pour inciter la jeunesse à vouloir faire de « *grandes choses* »<sup>51</sup> ensemble dans l'avenir, comme il l'a fait avec succès tout au long du

---

<sup>50</sup> *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, conférence d'Ernest Renan à La Sorbonne en 1882.

<sup>51</sup> Id.

XX<sup>ème</sup> siècle en assimilant notamment les différentes vagues d'immigration. Cet aspect primordial, à lui seul, justifierait de rétablir un service militaire obligatoire.

En dehors de ces deux aspects, sécuritaire et intégrateur national, qui viennent d'être abordés, il convient aussi de mentionner sommairement les autres plus-values que pourrait apporter un rétablissement du service militaire.

D'une part, les conscrits pourraient être utilisés dans le cadre du service public puisque les armées sont très sollicitées par les autorités civiles en cas, notamment, de catastrophes naturelles ou écologiques. Les militaires professionnels seraient ainsi libérés de cette mission d'assistance aux populations et pourraient ainsi mieux et plus se concentrer sur leur cœur de métier.

D'autre part, un retour du service militaire permettrait d'alimenter la Garde Nationale de manière significative.

Enfin, une telle mesure aurait des bienfaits sur un plan économique, dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes. En effet, à l'heure où il est difficile pour ces derniers de trouver un emploi faute d'expérience professionnelle, la conscription leur offrirait précisément cette expérience initiale à même de faciliter leur recherche d'emploi une fois leur service effectué.

Il apparaît donc qu'un rétablissement du service militaire obligatoire et universel en France est grandement souhaitable. Pour autant, qu'en est-il de la soutenabilité d'une telle mesure ?

#### **b. Est-ce faisable ?**

En marge du débat public provoqué par la question d'un retour du service militaire obligatoire et afin d'éclairer le débat politique, Madame Adam, président de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'assemblée nationale, a sollicité le ministère de la Défense le 5 octobre dernier afin d'obtenir une évaluation de la soutenabilité financière d'une telle mesure.

L'étude a porté sur 800 000 jeunes d'une classe d'âge pour lesquels le volume de recrutement annuel a été estimé à 581 000 puisque les différents réformés, dispensés, exemptés ainsi que les volontaires pour un service civique ou un engagement militaire *ab initio* sont à soustraire (pour mémoire le *ratio* dépassait les 30% en 1996). Les calculs ont par ailleurs porté sur un taux d'encadrement de 20% (5% d'officiers et 15% de sous-officiers) et sur un service d'une durée de 10 mois.

Les conclusions de l'étude menée par la Direction du Service National du Secrétariat Général pour l'Administration<sup>52</sup> montrent qu'un service militaire universel de dix mois coûterait 10 milliards d'euros en régime établi avec un « coût d'entrée » de 52 à 73 milliards d'euros la première année.

Ces sommes pharaoniques, notamment celles de la première année, s'expliquent par le besoin en infrastructure, en encadrement et en matériel qu'engendrerait un rétablissement du service militaire. En effet, depuis la suspension de la conscription en 1996 de très nombreuses emprises militaires ont été vendues ou cédées. Ainsi, l'achat ou la construction d'infrastructures permettant d'accueillir les appelés est estimé entre 42 et 63 milliards d'euros. Le reliquat est réparti entre l'achat du matériel (véhicules, armes, équipements individuels...) et le recrutement de l'encadrement (100 000 officiers/sous-officiers) ce dernier venant s'ajouter à l'armée d'active.

Le principal obstacle au rétablissement d'un service militaire obligatoire tel que nous l'avons connu jusqu'en 1996 est donc d'ordre économique. Les sommes concernées sont d'une telle ampleur qu'une telle mesure ne serait pas soutenable.

---

<sup>52</sup> Note N°1030/DEF/SGA/DSN du 15.11.2016.

\*  
\*   \*   \*

Il apparaît donc que le rétablissement d'un service militaire obligatoire et universel en France est grandement souhaitable dans le contexte sécuritaire et social qui prévaut dans notre Pays depuis quelques années. En effet, une telle mesure permettrait un brassage social au sein de la jeunesse française qui renforcerait notre cohésion nationale sensiblement ébranlée. De plus, les menaces de la force (Iran, Russie, Corée du Nord notamment) et de la faiblesse (terrorisme islamiste) imposent de repenser notre Armée dans le but de protéger la population française et le territoire national. Quelques pays européens ont déjà franchi le Rubicon. La Suède par exemple, vient de rétablir la conscription et la Norvège l'a récemment rendue universelle (extension aux femmes).

Cependant, rétablir un service militaire tel que nous l'avons connu jusqu'à sa suspension en 1996, et qui plus est, universel, est clairement impossible pour des raisons budgétaires. Les sommes envisagées sont d'une telle ampleur (pour mémoire, le « coût d'entrée » est estimé entre 52 et 73 milliards d'euros) qu'un tel projet serait insoutenable financièrement *a fortiori* dans un contexte économique très contraint. C'est la raison pour laquelle les décideurs politiques, notamment les candidats à la future élection présidentielle, sont, dans leur majorité, réticents à un tel projet. Pour affronter l'enjeu sécuritaire terroriste, ils comptent sur les forces de sécurité intérieure pour lesquelles ils proposent une augmentation du format. La question du renforcement de la cohésion nationale, quant à elle, est évoquée par certains responsables par le truchement d'un service civique.

Pour autant, devant l'urgence de la situation sécuritaire et sociale en France, les bienfaits éprouvés des méthodes militaires pourraient jouer ont un rôle de premier ordre. Ainsi, puisqu'un rétablissement du service militaire est grandement souhaitable mais impossible dans sa dernière forme de 1996, pourquoi ne pas adapter son format pour le rendre soutenable ? La durée d'un service initial pourrait par exemple être ajustée à un mois ce qui réduirait les coûts d'infrastructure et d'encadrement présentés dans la partie IV de manière significative (d'un facteur dix). En effet, en permanence, environ 45 000 appelés seraient sous les Drapeaux représentant une quarantaine de régiments et moins de 9000 cadres, ce qui pourrait être envisageable. Une fois ce service initial effectué, le conscrit pourrait être placé dans le vivier de la Garde Nationale et effectuer une période de réserve d'une semaine chaque année, sur le modèle helvétique, pendant 10 ans. À terme, la Garde Nationale compterait donc un réservoir d'environ 5 millions de personnes et disposerait d'une force permanente

d'environ 100 000 réservistes qui pourraient être employés dans le domaine sécuritaire (Sentinelle, Cuirasse) mais aussi dans un cadre plus large de service public (lutte contre les feux de forêt, aide à la personne, soutien de la population lors des catastrophes naturelles...) en lieu et place des militaires d'active qui se consacraient alors pleinement à leur cœur de métier.

Il appartiendra à la majorité politique au pouvoir après les prochaines échéances électorales de rapidement se prononcer sur ces enjeux vitaux pour notre Pays.

## **SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**

### **Livres**

- CRÉPIN Annie, *Histoire de la conscription*, Folio histoire, 2009.
- de GAULLE Charles, *Vers l'Armée de métier*, Editions Berger-Levrault, 1934.
- de GAULLE Charles, *Le Fil de l'Épée*, Tempus, 1932.
- de RICHOUFFTZ, *Pour qui meurt-on ?*, Editions ADDIM, 1999.
- GAUTIER Louis, *La Défense de la France après la guerre froide*, PUF, 2009.
- MARTEL Magnus, *Plaidoyer pour l'Armée française*, Éditions Dualpha, 2013.
- MASSON Philippe, *Histoire de l'Armée française de 1914 à nos jours*, Perrin, 1999.
- MITTERRAND François, *La France et sa Défense*, Le nouveau Monde éditions, 2015.
- von CLAUSEWITZ Karl, *De la Guerre*, Perrin, 2006.

### **Articles et publications**

- BOENE Bernard, *La Professionnalisation des armées : contexte et raisons, impact fonctionnel et sociopolitique*, Revue française de sociologie 2003/4.
- LÉGER Jean-François, *Pourquoi des jeunes gens s'engagent-ils aujourd'hui dans les armées ?* Revue française de sociologie 2003/4.
- RENAN Ernest, *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, conférence à La Sorbonne, 1882.
- Sondage IFOP pour *Atlantico.fr*, juillet 2012.
- Sondage IFOP pour *Dimanche Ouest France*, 25 Janvier 2015.
- Sondage IFOP pour *Acteurs Publics*, octobre 2016.

### **Textes officiels**

- Note N°1030/DEF/SGA/DSN du 15.11.2016.
- Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale 2013.
- Code de la Défense 2004.
- Code du Service National 2017.
- Rapport N°349 1995-1996 de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.
- Rapport d'information N°475 du Sénat.
- Journal officiel du Sénat du 21/01/2016.
- Rapport d'information parlementaire N° 793 (2015-2016).

## Liens Internet

- SMV: <http://www.defense.gouv.fr/smv/presentation/presentation-generale>
- Service civique : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Service\\_civique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_civique)
- JDC :  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Journ%C3%A9e\\_d%C3%A9fense\\_et\\_citoyennet%C3%A9](https://fr.wikipedia.org/wiki/Journ%C3%A9e_d%C3%A9fense_et_citoyennet%C3%A9)
- JDC (rapport du Sénat) :  
[https://www.senat.fr/basile/visio.do?id=r887029\\_2&idtable=r887029\\_2|r889087\\_3|r886827\\_30|r886653\\_3|r886468\\_2|r887787\\_15|r894069\\_3|r888088\\_3&c=service+national&rch=gs&de=20151206&au=20161206&dp=1+an&radio=dp&aff=sep&tri=p&of=f=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn&isFirst=true](https://www.senat.fr/basile/visio.do?id=r887029_2&idtable=r887029_2|r889087_3|r886827_30|r886653_3|r886468_2|r887787_15|r894069_3|r888088_3&c=service+national&rch=gs&de=20151206&au=20161206&dp=1+an&radio=dp&aff=sep&tri=p&of=f=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn&isFirst=true)
- Garde nationale : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/10/12/la-garde-nationale-nouveau-label-des-reserves-operationnelles\\_5012062\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/10/12/la-garde-nationale-nouveau-label-des-reserves-operationnelles_5012062_3224.html) +  
<http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>
- Garde nationale : <http://www.gouvernement.fr/garde-nationale>
- Garde nationale (rapport du Sénat) :  
[https://www.senat.fr/basile/visio.do?id=r889087\\_3&idtable=r887029\\_2|r889087\\_3|r886827\\_30|r886653\\_3|r886468\\_2|r887787\\_15|r894069\\_3|r888088\\_3&c=service+national&rch=gs&de=20151206&au=20161206&dp=1+an&radio=dp&aff=sep&tri=p&of=f=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn&isFirst=true](https://www.senat.fr/basile/visio.do?id=r889087_3&idtable=r887029_2|r889087_3|r886827_30|r886653_3|r886468_2|r887787_15|r894069_3|r888088_3&c=service+national&rch=gs&de=20151206&au=20161206&dp=1+an&radio=dp&aff=sep&tri=p&of=f=0&afd=ppr&afd=ppl&afd=pjl&afd=cvn&isFirst=true)
- Histoire du service militaire :  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Service\\_militaire\\_en\\_France](https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_militaire_en_France)
- Loi du 28.10.1997 : <http://www.justice.gouv.fr/bulletin-officiel/dap75c.htm>
- Perspectives stratégiques : <http://www.defense.gouv.fr/dgris/recherche-et-prospective/prospective-de-defense/horizons-strategiques>
- Engagement des armées sur le territoire national :  
[http://www.ihedn.fr/userfiles/file/debats\\_fond/discours%20&%20documents/Rapport%20emplois%20force%20arm%C3%83%C2%A9es.pdf](http://www.ihedn.fr/userfiles/file/debats_fond/discours%20&%20documents/Rapport%20emplois%20force%20arm%C3%83%C2%A9es.pdf)
- EPIDE : <http://www.epide.fr/a-propos-de-lepide/notre-mission/>
- Site du Général Tauzin : <https://rebatirlafrance.fr>
- Site de François Fillon : <https://www.fillon2017.fr>
- Site de Marine Le Pen : <https://www.marine2017.fr>
- Site de Jean-Luc Mélenchon : [www.jlm2017.fr](http://www.jlm2017.fr)
- Site de Benoît Hamon : <https://www.benoithamon2017.fr>.
- *Interview* de Jacques Chirac le 22.02.1996 : <http://www.ina.fr/video/CAB96008753>

- *Interview* de Jacques Chirac le 28.05.1996 :  
<https://www.youtube.com/watch?v=UfyEYeyiMpl>
- Discours de Jacques Chirac dans l'Amphithéâtre Foch le 23.02.1996 :  
<http://discours.vie-publique.fr/notices/967003200.html>

### **Entretiens :**

- Agent de la DGSI, mai 2017, Ouagadougou.
- Chef de Bataillon Le Mao, Chef de cabinet de la Direction Nationale du Service National et de la Jeunesse, 29.11.2016, École militaire.
- Équipe de campagne de Jean-Luc Mélenchon, 07.12.2016, entretien téléphonique.
- Commissaire en chef de première classe Willer, État-major des armées, 20.12.2016, Balard.
- Jacques Gautier, sénateur, 19.01.2017, Sénat.
- Jacques Gautier, sénateur, 24.01.2017, Sénat.
- Équipe de campagne de François Fillon, 26.01.2017, entretien téléphonique.
- Équipe de campagne d'Emmanuel Macron, 27.01.2017, entretien téléphonique.
- Directeur de l'EPIDE de Montry, 31.01.2017.
- Équipe de campagne de Marine Le Pen, 02.02.2017, entretien téléphonique.
- Équipe de campagne de Benoît Hamon, 20.02.2017, entretien téléphonique.

### **Correspondances :**

- Chef de Bataillon Le Mao, chef de cabinet de la Direction Nationale du Service National et de la Jeunesse, 01.12.2016.
- Commissaire en chef de première classe Willer, État-major des armées, 04.01.2017.
- Djordje Kuzmanovic, en charge des questions internationales et de Défense pour le parti *La France Insoumise*, 30.01.2017.
- Équipe de campagne d'Emmanuel Macron, 17.02.2017.